

La défense nationale française

Autor(en): **Perret-Gentil, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **102 (1957)**

Heft 8

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342829>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La défense nationale française

Une conférence de presse a été tenue dernièrement par M. Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense nationale avant d'être Président du Conseil. Fort de son expérience d'un ministère de durée relativement longue, ancien polytechnicien et ancien officier, le ministre a pu étudier à fond les problèmes de l'armée française, scruter les conditions très dures qui lui sont faites et dresser un tableau général de sa structure ; et enfin, établir un programme d'avenir.

Il a procédé par objectifs, du moins deux objectifs principaux : 1^o Mise sur pied d'une armée d'Afrique en Algérie ; cette formule peut paraître inattendue sans le rappel du rôle qui a été dévolu à l'armée d'Afrique d'opérer de plus en plus en dehors d'Afrique. Or les conditions actuelles veulent de toute évidence qu'une armée soit adaptée à l'Afrique du Nord et y serve pour ainsi dire exclusivement. Son niveau est fixé à 400 000 hommes, du moins tant que la sédition n'aura pas été vaincue. Cette force doit être reconvertie, dotée de moyens d'hélicoptère et d'aviation d'appui — opérant d'ailleurs en étroite coordination — et constituée d'unités terrestres, rustiques et légères, d'une très grande mobilité ; en outre elle comprendra des unités sahariennes pour la défense des confins marocains et tunisiens, et des forces de la Marine pour celle des côtes.

Cette armée d'Afrique aura donc un caractère définitif, sauf les unités venues du corps de bataille atlantique, appelées à reprendre leur rôle.

2^o Réforme de la structure des armées, qui présente sur le plan des préoccupations actuelles le sujet fondamental, aussi bien en raison de l'évolution générale en cours, que du fait des économies à réaliser sur un budget de la défense devenu excessivement lourd ; les besoins chiffrés se sont

élevés à 1500 milliards de francs, sur lesquels il a fallu rogner près de 250 milliards.

En réalité la structure même de l'armée, qui a servi de support tour à tour aux forces d'Indochine et maintenant d'Afrique, tout en assurant une participation importante au corps de bataille allié, n'a jamais pu être réellement façonnée sur une base stable, ou même une base tout court — ceci étant le résultat, et de toute évidence le but, des guerres subversives menées continuellement contre la France.

Ainsi, le ministre, M. Bourgès-Maunoury, en a fixé les trois missions essentielles :

- participation à la sécurité et à la défense occidentales dans le cadre du Pacte atlantique et de l'Europe ;
- défense en surface dans la métropole ;
- défense extérieure et intérieure de l'Union française.

Ce programme, personne ne se fait d'illusions, est fort vaste. L'art militaire subit une double évolution : d'une part, l'apparition des projectiles nucléaires et le développement des fusées et engins téléguidés à des distances de plus en plus grandes ; et d'autre part, le perfectionnement des procédés d'une guerre dite révolutionnaire, à proprement parler séditionnelle ou subversive, et la technique particulière de « tueurs individuels » ou de bandes de terroristes. Mais il s'agit là d'un problème qui ne pourrait être traité qu'en lui-même. Cependant on peut citer ici le point de vue du ministre, qui envisage des formations de défense du territoire, unités non endivisionnées, à armement léger et comportant une organisation logistique largement décentralisée. Pour en revenir à la refonte et à la modernisation de l'armée, il y a lieu, toujours selon les projets officiels, de la doter de bombardiers, d'une aviation de transport, de fusées, engins téléguidés et auto-propulsés, avec abandon corrélatif des armements classiques (chars, artillerie, D.C.A., etc.). Or, des programmes sont en cours, ainsi que des marchés, dont la résiliation n'apporterait que des économies peu importantes, mais creuserait le fossé

entre les armes actuelles et celles à venir. C'est là le problème majeur qui se pose à toutes les armées.

Le ministre de la Défense nationale a également exposé ses vues découlant de l'évolution présente ; il a fixé ainsi les capacités que doivent posséder les forces : de manœuvre et d'intervention ; de défense ; et de riposte et représailles. Elles acquerront donc un caractère de polyvalence — et non plus de bivalence, selon le Commandant suprême. Il semble dans le cas présent qu'il s'agisse des trois formes que peut revêtir une guerre pour la France : couverture (Corps de



Base d'hélicoptères en Algérie. A remarquer qu'elle est établie sur une éminence pour éviter le feu de tireurs isolés postés sur des hauteurs, tandis qu'en guerre européenne elle serait à l'abri d'un mouvement de terrain.

(Photo SCA)

bataille), intérieur et Union française. Naturellement c'est toujours le premier cas qui retient l'attention. Deux conditions essentielles s'imposent : la nécessité d'une dotation en armes nucléaires ; et la mobilité extrême des forces, qui peut être obtenue par la mécanisation, l'aérotransport et l'hélicoptère.

Finalement le ministre en est venu au programme français d'engins nouveaux. Il a indiqué les directives générales, surtout sur le plan des études, qui avaient été données :

- priorité aux moyens de représailles et de riposte sur les moyens de défense ;
- limitation des dimensions des prototypes, de façon à rester dans le cadre des possibilités économiques et financières françaises (15 tonnes pour les avions — à vitesse mach 2 ; et 30 tonnes pour les engins sol-sol) ;
- option pour la formule « engins » pour succéder à la formule « avions » dans un très large avenir.

Ces points ressortent des caractéristiques différentes des avions et des engins, notamment leur capacité d'échapper au brouillage et la précision de leur tir, qui font que les uns et les autres se complètent plutôt qu'ils ne s'excluent.

Enfin, il a donné connaissance des deux décisions suivantes prises à l'échelon ministériel : étude d'un engin spécial semi-balistique à « projectile » de représailles (dont la portée n'a pas été mentionnée, mais que l'on croit devoir dépasser le domaine tactique) ; et mise en œuvre d'un bombardier de contre-offensive nucléaire de 1000 km de rayon d'action.

La conférence de presse du ministre n'a pas comporté le jeu habituel des questions et réponses. Néanmoins de nombreuses conversations l'ont suivie. Les préoccupations paraissent se fixer sur deux points principaux : la situation aux frontières tunisienne et marocaine de l'Algérie, aux travers desquelles est entretenue la guérilla, tandis que des forces françaises stationnent au-delà, immobilisées par un statut particulier ; et l'état d'avancement des engins français, qui à l'opposé éveillent de grands espoirs, peut-être encore préma-

turés. Des chiffres, des portées, des performances remarquables commencent à être cités. En tout cas quelque temps après, le Salon de l'aviation révélait entre autres le « Breguet 1100 » et le « Mirage III », ce dernier volant à la vitesse étourdissante de près de deux fois la vitesse du son en plein ciel parisien et que l'œil a peine à suivre à son passage ; et l'extraordinaire « Atar volant », sorte de cheminée à pattes d'insectes, navigant encore lourdement, mais parfaitement maniable — sans parler du « Leduc » (qui n'a pas été présenté) d'une formule transitoire entre l'avion et la fusée et dont les possibilités de vitesse demeurent encore inconnues.

J. PERRET-GENTIL

•

Quelques notes sur l'engagement des armes en montagne

GÉNÉRALITÉS

L'engagement des armes en montagne dépend avant tout des possibilités de transport ; ces dernières seront toujours limitées par la nature du terrain, les conditions atmosphériques et surtout par la résistance physique du patrouilleur, pris individuellement.

Si l'on ne tient pas compte de ces facteurs spéciaux, il faut s'attendre à des déboires certains.

La plus stricte économie du poids nécessitera un choix judicieux des armes et de leur dotation en munitions. Le fait d'avoir emporté une arme trop lourde dans un détachement ou une patrouille peut amener l'épuisement prématuré du